

Le Crédit mutuel-CIC est visé par une enquête pour évasion fiscale - Contacté par Mediapart, le Crédit mutuel n'a pas souhaité s'exprimer (site Médiapart)

mardi 23 décembre 2014

Après l'ouverture d'une enquête en novembre 2013 à Monaco pour blanchiment d'argent concernant l'une de ses filiales suisses de private banking, la banque Pasche, les soupçons se rapprochent de la maison mère.

Les ennuis s'accumulent pour le groupe français Crédit mutuel-CIC, deuxième banque de détail française. Après l'ouverture d'une enquête en novembre 2013 à Monaco pour blanchiment d'argent concernant l'une de ses filiales suisses de private banking, la banque Pasche – dont Mediapart a dévoilé le système d'organisation de fraude fiscale et de blanchiment d'argent en cours au sein de l'établissement dans une série d'articles en juin dernier (à lire ici) –, les soupçons se rapprochent de la maison mère.

Dans un courrier daté du 26 novembre auquel Mediapart a eu accès, le procureur général des affaires économiques et financières, Marc Rouchayrol, annonce que la Direction nationale des enquêtes fiscales (DNEF) a été saisie par la procureure nationale financière, Éliane Houlette, à la suite de soupçons de fraudes fiscales.

Le Crédit mutuel-CIC est suspecté par les services de Bercy d'avoir organisé un système d'évasion fiscale via sa filiale genevoise, la banque Pasche. Le Crédit mutuel a-t-il mis en place un système de démarchage de clients français comme la banque UBS ? Les investigations de la DNEF devraient permettre d'identifier les différents montages qui ont permis à des ressortissants français d'échapper au fisc.

La procureure nationale adjointe du parquet financier, Ulrika Delaunay-Weiss, a confirmé à Mediapart que ses services avaient bien été saisis de deux dossiers concernant le Crédit mutuel-CIC. Selon une source proche du dossier, l'Autorité de contrôle prudentiel et de régulation (ACPR) a également été saisie du dossier et devrait mener une enquête en parallèle.

C'est une enquête de la brigade financière de Lyon pour démarchage illicite de clients du CIC qui a attiré l'attention du parquet national financier. Dans ce dossier en cours depuis 2012, le Crédit mutuel-CIC est soupçonné d'avoir organisé, entre 2000 et 2007, l'évasion fiscale d'une riche contribuable de la région vers sa filiale suisse.

Une procédure qui vient s'ajouter à celle en cours à Monaco. Le juge d'instruction, Pierre Kuentz, enquête depuis novembre 2013 sur la banque Pasche Monaco. En juillet dernier, deux anciens dirigeants de l'établissement avaient été placés en garde à vue. Alertée de possibles malversations au sein de sa filiale par des salariés, la direction du Crédit mutuel-CIC n'avait pourtant pris aucune mesure pour enquêter sur les agissements de sa succursale monégasque. Les trois lanceurs d'alerte avaient été licenciés pour raisons économiques quelques semaines plus tard.

Un dossier qui remonte aujourd'hui à Paris. Comme le révélaiient jeudi dernier nos confrères du Nouvel Observateur, une « dénonce » (un signalement) a également été faite par l'avocate des lanceurs d'alerte, Sophie Jonquet, auprès du parquet national financier. Selon nos informations, le dossier devrait être à son tour transmis à la Direction nationale des enquêtes fiscales. La banque Pasche est soupçonnée d'avoir organisé un système d'évasion fiscale via les Bahamas et Genève.

Contacté par Mediapart, le Crédit mutuel n'a pas souhaité s'exprimer. Mais l'inquiétude est palpable au sein de la direction du groupe bancaire. Depuis juin 2013, la banque se sépare des différentes succursales de sa filiale. En octobre dernier, la banque Pasche Luxembourg était cédée au groupe Havilland, le même qui avait racheté, en juin 2013, l'antenne monégasque.

.....

Blanchiment à Monaco : Crédit mutuel, la banque à qui parler

Surnommée la banque cash, la filiale du groupe Crédit Mutuel CIC à Monaco se retrouve au coeur d'une enquête pour blanchiment.

L'histoire, inlassablement, se répète. D'abord, des salariés d'une banque s'étonnent de certaines pratiques de leur entreprise. Sans volonté de nuire, ils alertent leurs supérieurs du risque que court l'établissement à ne pas traiter le problème. D'une oreille compréhensive, la hiérarchie écoute, assure qu'elle va faire le nécessaire - avant de ne pas bouger d'un pouce. Quand les entêtés salariés s'émeuvent à nouveau, leurs responsables oscillent entre la menace et la promesse de lendemains professionnels qui déchantent - avant de les débarquer. Sans bien sûr avoir réglé les possibles entorses à la loi qui ont été dénoncées. Et, presque contraints, les employés prudents endossent le rôle de lanceurs d'alertes. Le scénario est en passe de devenir un classique du milieu bancaire. Et judiciaire.

Après le scandale UBS, qui voit la banque suisse soupçonnée d'avoir industrialisé l'évasion fiscale de France vers les alpages Helvètes, et après BNP, dont la filiale monégasque semble avoir servi de lessiveuse africaine : voici venue l'heure du groupe CIC Crédit Mutuel.

[Lire: UBS, les James Bond de la banque](#)

et [Monaco: Hollande sur un roche ardent](#)

Comme l'a révélé RTL, trois employés de la banque Pasche à Monaco réclament 1,8 millions d'euros devant le tribunal du travail de la principauté, les prud'hommes locales, à leur ancien

employeur. Ils estiment avoir été virés sans justifications, si ce n'est d'avoir alerté leurs patrons du fonctionnement atypique de certains comptes gérés par leur établissement.

Le PDG de CIC fait la sourde oreille

Les fréquents dépôts d'espèces de ressortissants italiens- 60 000 euros par semaines pour un vendeur de chemises selon les informations glanées par Bakchich- ont par exemple attisé l'inquiétude du trio quant un éventuel blanchiment de fond. « *Sur le Rocher, se marre un banquier de la place, on a toujours surnommé la banque Pasche la banque Cash pour sa réputation. Et sa faculter à absorber les dépôts en espèces que les autres établissements refusent* ». Ainsi les clients lestés d'espèces trouvent une banque à qui parler...

Jusqu'à très récemment, **[l'établissement était la propriété du groupe CIC Crédit Mutuel](#)**. C'est d'ailleurs vers son président, Michel Lucas, que les salariés ont exercé leur droit d'alerte en mai dernier. En vain semble-t-il. Malgré les éléments apportés par les employés de sa filiale, Lucas n'est pas intervenu pour faire cesser le troublant fonctionnement de sa filiale dans l'état confetti, ni pour sauver les têtes des lanceurs d'alertes, licenciés dès le mois de juin. Un comportement assez inexplicable pour l'avocat des licenciés, Me Sophie Jonquet. « *Mes clients souhaitaient seulement dénoncer d'éventuelles malversations et protéger la banque contre de possibles soucis avec la Justice. Au lieu de les écouter, on a cherché à les faire taire et les briser* ». Malgré ces «précautions», le groupe bancaire français va devoir s'expliquer. La police monégasque a en effet commencé à enquêter sur la clientèle et le fonctionnement des comptes de l'agence depuis septembre, sur instruction du parquet de Monaco. Les investigations conduisent dans des contrées dont l'exotisme mélange football et fiscal. Le groupe Pasche dispose d'antennes au Luxembourg, à Genève, Rio et Nassau aux Bahamas. Mais plus à Monaco. L'agence azurienne a été cédée au groupe luxembourgeois Havilland au début du mois. La transaction doit être finalisé ce 30 novembre. Avec dans la corbeille de la mariée, une jolie dot judiciaire.